



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE**

**DOCUMENTATION  
ET  
INFORMATIONS**

## **FÉVRIER 2022**

**NUMERO SPECIAL N° 28**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

**<http://www.manche.gouv.fr>**

**Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs**

<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES</b> .....	<b>2</b>
<i>Arrêté du 22 février 2022 modificatif à l'arrêté du 5 septembre 2019 relatif au renouvellement des membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées</i> .....	2
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER</b> .....	<b>3</b>
<i>Arrêté n° DDTM-DIR – 2022-11 du 22 février 2022 donnant subdélégation de signature de Mme Martine CAVALLERA-LEVI aux ordonnateurs secondaires délégués</i> .....	3

---

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES**

---

**Arrêté du 22 février 2022 modificatif à l'arrêté du 5 septembre 2019 relatif au renouvellement des membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées**

Considérant l'arrêté du 5 septembre 2019 portant composition de la CDAPH ;  
 Considérant les représentants proposés par la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;  
 Considérant les représentants proposés par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale ;  
 Considérant les représentants du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche consultatif des personnes handicapées désigné lors de la réunion du 7/07/2017 ;  
 Considérant les représentants proposés par le président du conseil départemental par arrêté N°2022-57 du 09 février 2022 ;  
**Art. 1** : La liste des membres titulaires et suppléants de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées est la suivante :

1 – Quatre représentants du département désignés par le président du conseil départemental :

Titulaire : Mme Emmanuelle BELLEE  
 1er suppléant : Mme Karine DUVAL  
 2e suppléant : Mme Odile LEFAIX-VERON  
 3e suppléant : M. Pierre-François LEJEUNE

Titulaire : Mme Christèle CASTELEIN  
 1er suppléant : Mme Hedwige COLLETTE  
 2e suppléant : Mme Dany LEDOUX  
 3e suppléant : Mme Frédérique BOURY

Titulaire : Mme Maryse LE GOFF  
 1er suppléant : Mme Sylvie GATE  
 2e suppléant : M. Franck ESNOUF  
 3e suppléant : Mme Martine LEMOINE

Titulaire : Mme Christel PRADO, directrice générale adjointe « cohésion sociale des territoires » ou un cadre de la direction générale adjointe de « l'action sociale »,  
 2 – Quatre représentants de l'État :  
 La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant pour le pôle solidarités actives,  
 La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant pour le pôle égalités des chances, entreprises et compétences,  
 Le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, ou son représentant,  
 Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,  
 3 – Deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales proposés par la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, parmi les personnes présentées par ces organismes :

Titulaire : M. Pascal LECLERC – Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
 1er suppléant : M. Jean-Pierre LUCAS – Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
 2e suppléant : M. Philippe DUPONT – Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
 3e suppléant : M. Christian AUBIN – Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Titulaire : Mme Isabelle MARIE – Caisse d'Allocations Familiales  
 1er suppléant : Mme Élisabeth RUEL – Caisse Mutualité Sociale Agricole  
 2e suppléant : Mme Françoise LEBLONDEL - Caisse d'Allocations Familiales  
 3e suppléant : M. Jean-Marie LOHOU - Caisse Mutualité Sociale Agricole

4 – Deux représentants des organisations syndicales proposés par la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, d'une part, parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autre part, parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives :

Titulaire : M. François BOULANGER - Mouvement des Entreprises de France  
 1er suppléant : Mme Evelyne HUS – U2P  
 2e suppléant : siège à pourvoir  
 3e suppléant : siège à pourvoir

Titulaire : M. Pierre PATTE – Confédération Française Démocratique du Travail  
 1er suppléant : Mme Stéphanie TESSON – Confédération Générale du Travail  
 2e suppléant : Mme Martine NICOLLE – Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des cadres de la Manche  
 3e suppléant : siège à pourvoir

5 – Un représentant des associations de parents d'élèves proposé par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, parmi les personnes présentées par ces associations :

Titulaire : Mme Nicole PAUL – Fédération des Conseils de Parents d'Élèves  
 1er suppléant : Mme Agnès LANGLOIS – Fédération des Conseils de Parents d'Élèves  
 2e suppléant : Mme Albane LONGATTE – Fédération des Conseils de Parents d'Élèves  
 3e suppléant : Mr Sébastien GOHIN – Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

6 – Sept membres proposés par la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités parmi les personnes présentées par les associations de personnes handicapées et de leurs familles :

Siège n° 1 : Titulaire : Mme Geneviève LAJOYE – Association des Paralysés de France  
 1er suppléant : Mme Catherine BONNEMAINS – Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques  
 2e suppléant : M. Clément GAZZA – Association des Paralysés de France  
 3e suppléant : M. Joël VIEL – Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques

Siège n° 2 : Titulaire : Mme Vanessa HERY – Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale  
 1er suppléant : M. Manuel FOLGUERAL – Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés  
 2e suppléant : M. Louis-Denis MENANT-LECLERCQ – Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale  
 3e suppléant : M. Cédric LEGIGAN – Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés

Siège n° 3 : Titulaire : Mme Céline GESQUIN – Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte dans la Manche  
 1er suppléant : M. Joël PRUD'HOMME – Groupe d'études et d'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21

2e suppléant : Mme Isabelle WILLEMS – Groupe d'études et d'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21  
 3e suppléant : - Mme Isabelle KERBART – Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte dans la Manche  
 Siège n° 4 : Titulaire : Mme Véronique LABBEY – Association Centre Manche de Parents d'Enfants Inadaptés  
 1er suppléant : Mme Nicole LECARDONNEL – Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche  
 2e suppléant : M. Patrick ESSELIN – Association Centre Manche de Parents d'Enfants Inadaptés  
 3e suppléant : siège vacant  
 Siège n° 5 : Titulaire : Mme Agnès FOSSEY - Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques  
 1er suppléant : Mme Geneviève LEBLACHEY – Union Départementale des Associations Familiales  
 2e suppléant : Mme Isabelle VAN LANDEGHEM - Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques  
 3e suppléant : M. Bruno LESEIGNEUR – Handicap Intégration en Cotentin  
 Siège n° 6 : Titulaire : M. Christian EECKMAN – Association de Familles de Traumatés Crâniens et Cérébro-Lésés  
 1er suppléant : Mme Elise MOURE - Ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail  
 2e suppléant : M. Jean ANDRO – Association de Familles de Traumatés Crâniens et Cérébro-Lésés  
 3e suppléant : Mme Sylvie LEGEAS, Association nationale d'associations d'adultes et de parents d'enfants dys  
 Siège n° 7 : Titulaire : M. Gaston MACE – RETINA France  
 1er suppléant : Mme Anne-Marie DESMOTTES – Association des Devenus Sourds et Malentendants  
 2e suppléant : M. Jacques VILLAIN - Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche  
 3e suppléant : Mme Marie-Pierre BLOQUEL - AFMTHELETHON  
 7 – Un membre de la formation spécialisée pour les personnes handicapées du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie désigné par ce conseil (CDCA du 7 juillet 2017) : Titulaire : siège vacant  
 1er suppléant : Mme Véronique LAGNIEL – Association des Parents et Amis d'Enfants et Adultes inadaptés de l'Avranchin,  
 2e suppléant : M. Philippe CLEMENT – Union Départementale Force Ouvrière Manche  
 3e suppléant : M. Raymond BEAUFILS – Association des Accidentés de la Vie  
 8 – Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées avec voix consultative, dont un sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et un sur proposition du président du conseil départemental :  
 Siège DDETS : Titulaire : Mme Sylvie BLOCKLET – Établissement de Travail Protégé ST JAMES  
 1er suppléant : M. Frédéric FOUGERAY – Fondation Bon Sauveur PICAUVILLE  
 2e suppléant : Mme Isabelle LEBRUN - Fondation Bon Sauveur PICAUVILLE  
 3e suppléant : Mme Elise ROUSSEL - Association départementale des CMPP et CAMSP de la Manche  
 Siège Conseil Départemental : Titulaire : M. Jean-Paul CAMEBOURG- Établissement de Travail Protégé AVRANCHES  
 1er suppléant : M. Désiré OLIVIER – Association du Médico-Social de La Hague  
 2e suppléant : Mme Chantal PONTAIS – Centre Hospitalier et Centre d'Accueil et de Soins de St-James  
 3e suppléant : Mme Josiane RESTOUX – Aide à Domicile en Milieu Rural  
 Art. 2 : Le préfet de la Manche et le président du conseil départemental nomment, par arrêté conjoint, les nouveaux membres titulaires, pour la durée restant à courir, soit jusqu'au 4 septembre 2023.  
 Art. 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le président du conseil départemental de la Manche ou de Monsieur le Préfet de la Manche, soit hiérarchique auprès du ministre chargée des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Caen, également dans un délai de deux mois à compter de la publication, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. L'absence de réponse de l'administration au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.  
 Art. 4 : Le directeur à la délégation de la maison départementale de l'autonomie, en tant que directeur du GIP MDPH 50, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département et au recueil des actes administratifs de la préfecture.  
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN  
 Le président du Conseil Départemental : Jean MORIN

---

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

---

### **Arrêté n° DDTM-DIR – 2022-11 du 22 février 2022 donnant subdélégation de signature de Mme Martine CAVALLERA-LEVI aux ordonnateurs secondaires délégués**

La directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche Martine CAVALLERA-LEVI  
 VU le code des collectivités territoriales et le code des marchés publics ;  
 VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;  
 VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
 VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
 VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;  
 VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
 VU la circulaire n°2005-20 du 2 mars 2005 du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;  
 VU l'arrêté du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifiés par les arrêtés du 18 juin 2005 et du 25 octobre 2005 ;  
 VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;  
 VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 14 janvier 2022 portant nomination de Mme Marianne PIQUERET, en qualité de directrice départementale adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral de la Manche ;  
 VU l'arrêté préfectoral n° 2020/072 du 22 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département de la Manche ;  
 VU l'arrêté préfectoral n° 2020/077/BRH du 22 décembre 2020 portant affectation au secrétariat général commun du département de la Manche ;  
 VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;  
 VU l'arrêté préfectoral n° 2021-80-VN du 22 novembre 2021 portant délégation de signature de Mme Martine CAVALLERA-LEVI, ingénieure des travaux publics de l'État Hors Classe, directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes du budget de l'État ;  
 VU la convention en date du 31 mai 2021 entre le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et la directrice départementale des territoires et de la Mer de la Manche relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du plan France Relance et son avenant en date du 10 novembre;

#### A R R Ê T E

Art. 1 : subdélégation de signature est donnée à :

- M. Karl KULINICZ ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral n° 2021-80-VN du 22 novembre 2021.
- Mme Marianne PIQUERET ingénieure des travaux publics de l'État Hors Classe, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral de la Manche, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire

délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral n° 2021-80-VN du 22 novembre 2021.

**Art. 2 :** subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, en tant que gestionnaires, les pièces comptables et documents relatifs à l'engagement comptable et juridique, à la constatation et à la liquidation après constatation du service fait des dépenses, à :

- M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, chef du service expertise territoriale risques et sécurité,
- M. Rémi POCHEZ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires,
- M. Olivier CATTIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service environnement,
- Mme Isabelle DENIS, attachée principale d'administration, cheffe du service habitat,
- Mme Catherine SIMON, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, cheffe du service économie agricole et des territoires,
- M. Bruno POTIN, chef de mission agriculture environnement, chef du service mer et littoral.

**Art. 3 :** sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche, les agents dont les noms suivent, dans les limites de leurs attributions et crédits délégués, passent et signent à cet effet les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commandes et constatent les services faits pour un montant maximum, dans leurs domaines respectifs, défini comme suit :

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond TTC
<b>DIR</b>	LAURENT Patricia	C adm	500 € (BOP 354 – Carte achat)
<b>SADT</b>			
SADT/DIR	POCHEZ Rémi	A tech	30.000 €
SADT/DIR	MARC Jean-Michel	A tech	5.000 €
SADT/URBA	BRIAND Véronique	C adm	5.000 €
<b>SE</b>			
SE/DIR	CATTIAUX Olivier	A tech	50.000 €
SE/MBS	WAGNEUR Hugo	A tech	30.000 €
SE/MBS	PALLY Isabelle	C Adm	5.000 €
SE/EMA	DUWELZ Yann	A tech	5.000 €
<b>SETRIS</b>			
SETRIS/DIR	BLONDEL Erwan	A tech	30.000 €
SETRIS/RISC	LIOULT Catherine	A Adm	5.000 €
SETRIS/RISC	MARC Lydie	B tech	5.000 €
SETRIS/SR	COLOMBO Sébastien	A tech	5.000 €
SETRIS/SR	LEFEBVRE Mélanie	B adm	5.000 €
SETRIS/ER	ISKRA Alexandra	A adm	5.000 €
SETRIS/ER	BRIDEL Nathalie	B Tech	5.000 €
<b>SH</b>			
SH/DIR	DENIS Isabelle	A adm	30.000 €
SH/PHSRU	HEARD Stéphane	A tech	5.000 €
SH/HT	MARIE Éric	B adm	5.000 €
<b>SEAT</b>			
SEAT/DIR	SIMON Catherine	A tech	30.000 €
SEAT/DIR	COLINOT Natacha	A tech	20.000 €
SEAT/DIR	SCELLE Fabrice	B tech	20.000 €
<b>SML</b>			
SML/DIR	POTIN Bruno	A tech	30.000 €
SML/GL	LE VEY Anne	A tech	5.000 €
SML/AM	GARNAUD Morgan	B tech	500 € (BOP 205 – Carte achat)
<b>Délégations territoriales</b>			
Centre	LENOIR Perrine	C adm	500 € (BOP 354 – Carte achat)
Sud	BOUQUILLON Bernard	B tech	500 € (BOP 354 – Carte achat)

Art. 4 : subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS Formulaires, les dépenses de la DDTM 50, par des demandes d'achat ou de subvention et d'en constater le service fait, après validation par leur hiérarchie.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
		KULINICZ KARL	OUI	OUI
DIR				
		PIQUERET MARIANNE	OUI	OUI
	DIR	POTIN BRUNO	OUI	OUI
	GL	LE VEY ANNE	OUI (BOP 113, 203, 205)	OUI (BOP 113, 203, 205)
SML				
	DIR	LETERRIER CLAUDINE	OUI (BOP 113, 203, 205, 181)	OUI (BOP 113, 203, 205, 181) pour accès Fiches Com
	GL	ODOARD CATHERINE	OUI (BOP 113, 203, 205, 181)	NON (BOP 113, 203, 205, 181)
	DIR	POCHEZ REMI	OUI	OUI
	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI	OUI
SADT	URBA	BERREE GILLES	OUI (BOP 135)	NON
	URBA	BRANS SYLVIE	OUI	OUI (BOP 135-203) pour accès Fiches Com
	URBA	BRIAND VERONIQUE	OUI	OUI
	DIR	CATTIAUX OLIVIER	OUI	OUI
	MBS	WAGNEUR HUGO	OUI	OUI
	MBS	GIRET AURORE	OUI (BOP 113)	NON
SE				
	MBS	PALLY ISABELLE	OUI	OUI
	EMA	DUWELZ YANN	OUI (BOP 113)	OUI (BOP 113)
	EMA	LELANDAIS ERIK	OUI (BOP 113)	OUI (BOP 113) pour accès Fiches Com
	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI	OUI
	ER	ISKRA Alexandra	OUI (BOP 207)	OUI (BOP 207)
SETRIS	ER	BRIDEL NATHALIE	OUI (BOP 207)	OUI (BOP 207)
	ER	POMMIER ELODIE	OUI (BOP 207)	OUI (BOP 207) pour accès Fiches Com
	RISC	MARC LYDIE	OUI	OUI
	RISC	LIOULT CATHERINE	OUI	OUI

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
	SR	COLOMBO SEBASTIEN	OUI (BOP 207)	OUI (BOP 207)
	SR	LEFRANCOIS MELANIE	OUI (BOP 207)	OUI (BOP 207)
SH	DIR	DENIS ISABELLE	OUI	OUI
SH	SH/PHSRU	HEARD STEPHANE	OUI	OUI
	SH/PHSRU	BALLUAS GISELE	OUI	OUI pour accès Fiches Com
SH	SH/HT	MARIE ERIC	OUI	OUI
SEAT	DIR	SIMON CATHERINE	OUI	OUI
SEAT	DIR	COLINOT NATACHA	OUI (BOP 149)	OUI(BOP 149)
SEAT	PAC	SCELLE FABRICE	OUI (BOP 149)	OUI (BOP 149)
Délégation territoriale	DTC	JUGE THIERRY	OUI	OUI

Art. 5 : subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager les dépenses de la DDTM 50 à l'aide de leur carte d'achat et d'en contrôler l'utilisation.

Liste des utilisateurs d'une carte d'achat :

Agents	Service	Procédure de dépense	Montant TTC autorisé par transaction
Patricia LAURENT	DIR		500 €
Perrine LENOIR	DT Centre	Achat de petites fournitures, achat de proximité sur le <b>BOP 354</b>	500 €
Bernard BOUQUILLON	DT Sud		500 €
ISKRA Alexandra	SETRIS/ER	Achat de fournitures de proximité pour le <b>BOP 207</b> uniquement	500 €
Sébastien COLOMBO	SETRIS/SR	Achat de fournitures de proximité pour le <b>BOP 207</b> uniquement	500 €
Morgan GARNAUD	SML/AM	achat de fournitures, de proximité pour le <b>BOP 205</b> uniquement	500 €

Responsables de programme ( = gestionnaire des cartes : création, paramétrage... ) :

- principal : Isabelle PALLY au SE,

- secondaire : Aline BESSIN à la Direction.

Gestion des relevés mensuels des dépenses faites par carte achat :

- BOP 354 : SGC 50,

- BOP Métier (205 et 207) : DDTM 50 (Isabelle PALLY au SE)

Art. 6 : subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS DT, les dépenses de la DDTM 50, par la validation des ordres de mission :

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL SERVICE GESTIONNAIRE
DIR	DIR	CAVALLERA-LEVI MARTINE	OUI	
DIR	DIR	KULINICZ KARL	OUI	
DIR	DIR	PIQUERET MARIANNE	OUI	

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL SERVICE GESTIONNAIRE
SML	DIR	POTIN BRUNO	OUI	
SML	DIR	LETERRIER CLAUDINE		OUI (BOP 205 et 113)
SML	GL	LE VEY ANNE	OUI	
SML	AM	DUVAL-MOLINOS AUDE	OUI	
SML	CM	LE BRIS VERONIQUE	OUI	
SML	CPT	MONTAGNE FRANCOIS	OUI	
SADT	DIR	POCHEZ REMI	OUI	
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI	
SADT	URBA	BRIAND VERONIQUE		OUI
SE	DIR	CATTIAUX OLIVIER	OUI	
SE	MBS	PALLY ISABELLE		OUI
SE	FNB	VATTIER LAURENT	OUI	
SE	EMA	LELANDAIS Erik		OUI (BOP 113)
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI	
SETRIS	ER	ISKRA Alexandra	OUI	OUI (BOP 207)
SETRIS	ER	BRIDEL NATHALIE	OUI	OUI (BOP 207)
SETRIS	ER	POMMIER ELODIE		OUI (BOP 207)
SH	DIR	DENIS ISABELLE	OUI	
SEAT	DIR	SIMON CATHERINE	OUI	
SEAT	DIR	COLINOT NATACHA	OUI	
DT NORD	DT	MILESI ANNA	OUI	
DT CENTRE	DT	JUGE THIERRY	OUI	
DT SUD	DT	GRIDAINE SANDRA	OUI	

VH1 = valideur hiérarchique de niveau 1

Art. 7 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS DT, les dépenses de la DDTM 50, par la validation des états de frais.

SERVICE	UNITE	NOM - PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL GESTIONNAIRE CONTROLEUR	PROFIL GESTIONNAIRE VALIDEUR

SERVICE	UNITE	NOM - PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL GESTIONNAIRE CONTROLEUR	PROFIL GESTIONNAIRE VALIDEUR
DIR	DIR	CAVALLERA-LEVI MARTINE	OUI		OUI
DIR	DIR	KULINICZ KARL	OUI		OUI
DIR	DIR	PIQUERET MARIANNE	OUI		OUI
SML	DIR	POTIN BRUNO	OUI		OUI – Valideur 1
SML	DIR	LETERRIER CLAUDINE		OUI (BOP 205 et 113)	
SML	GL	LE VEY ANNE	OUI		OUI en l'absence du valideur 1
SML	AM	DUVAL-MOLINOS AUDE	OUI		
SML	CM	LE BRIS VERONIQUE	OUI		
SML	CPT	MONTAGNE FRANCOIS	OUI		
SADT	DIR	POCHEZ REMI	OUI		
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI		
SADT	URBA	BRIAND VERONIQUE		OUI	
SE	DIR	CATTIAUX OLIVIER	OUI		OUI – Valideur 1
SE	MBS	PALLY ISABELLE		OUI	
SE	FNB	VATTIER LAURENT	OUI		OUI en l'absence du valideur 1
SE	EMA	LELANDAIS Erik		OUI (BOP 113)	
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI		OUI – Valideur 1
SETRIS	ER	ISKRA Alexandra	OUI		OUI en l'absence du valideur 1 = V2
SETRIS	ER	BRIDEL NATHALIE		OUI (BOP 207)	OUI en l'absence du valideur 2 = V3
SETRIS	ER	POMMIER ELODIE		OUI (BOP 207)	
SH	DIR	DENIS ISABELLE	OUI		
SEAT	DIR	SIMON CATHERINE	OUI		
SEAT	DIR	COLINOT NATACHA	OUI		
DT NORD	DT	MILESI ANNA	OUI		

SERVICE	UNITE	NOM - PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL GESTIONNAIRE	PROFIL GESTIONNAIRE VALIDEUR
				CONTROLEUR	
DT CENTRE	DT	JUGE THIERRY	OUI		
DT SUD	DT	GRIDAINE SANDRA	OUI		

**Art. 8** : subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer l'ordonnancement des recettes relatives aux décomptes des concours de service de la DDTM pour le compte des collectivités et tiers à :

- M. Karl KULINICZ ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer.
- Mme Marianne PIQUERET ingénieure des travaux publics de l'État Hors Classe, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral.

**Art. 9** : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DENIS, M. Erwan BLONDEL, M. Rémi POCHEZ, M. Olivier CATTIAUX, Mme Catherine SIMON, M. Bruno POTIN, la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par Mme Isabelle DENIS, M. Erwan BLONDEL, M. Rémi POCHEZ, M. Olivier CATTIAUX, Mme Catherine SIMON, M. Bruno POTIN.

**Art. 10** : toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Signé : La directrice départementale des territoires et de la mer : Martine CAVALLERA-LEVI

